Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20261001-2026_10_07-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-10-07- Culture – médiathèque – Fonds de concours 2026

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du réseau des médiathèques « 13 à la Page », Questembert Communauté accompagne les communes membres dans le développement des ressources mises à disposition des usagers des médiathèques.
Pour l'année 2026, le Conseil communautaire a décidé de maintenir le dispositif d'aides financières et matérielles portant notamment sur l'acquisition de documents imprimés et multimédias.
Ces aides sont attribuées sous la forme d'un fonds de concours, dont l'acceptation nécessite une délibération du Conseil municipal.
Pour bénéficier de ces aides, les communes de 750 habitants et plus doivent notamment consacrer un budget minimal de 2 € HT par habitant aux livres imprimés hors presse et de 0,75 € HT par habitant aux supports multimédias.
Le respect de ces conditions permet notamment à la commune de bénéficier d'une aide communautaire de 750 € pour l'acquisition de documents imprimés, ainsi que du prêt des fonds communautaires multimédias.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
DÉCIDE de solliciter le fonds de concours 2026 de Questembert Communauté en faveur des médiathèques du territoire ;
APPROUVE la demande d'aide financière au titre de l'acquisition de documents imprimés et multimédias ;
S'ENGAGE à respecter les conditions fixées pour l'attribution de cette aide ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la demande et au versement de ce fonds de concours.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 02 octobre 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL
56 (Morbihan)